



## La procédure pour la tutelle subventionnée et la modification sur

Par **Sylvie Benoit**, le **11/04/2008** à **20:42**

Bonjour,rrnAu cour de mes recherches j'ai vue que la loi 125 de la D.P.J. au chapitre 34 de la loi et cela été fait le 7 novembre 2007.rn rnJe voudrais savoir comment je peut bénéficié de se nouveau changement.rnrnCar je suis une grande-maman qui as la charge de sa petite fille de 3ans depuis le 2 décembre 2005 et j'ai la garde légal depuis juin 2006.rnrnJe voudrais en savoir plus sur la démarche à suivre sur la tutelle subventionnée.rnrnEt comment je doit faire pour que les sommes pour aidé ceux qui font en sorte que les petit enfants ne perdre pas leur racine de la famille. rnrnJ'aimerais que vous donné étape par étape se que je doit faire pour que cette cause se règle le plus facilement sen que sa dure des années. rnrnrnMerci